

**KUMUN  
LOCOAL MENDON**



**Tél. 02 97 24 60 87**

**Fax. 02 97 24 55 98**

**Horaires :** du lundi au vendredi de 08h30 à 12h, et de 14h à 17h (fermé le mercredi après-midi).  
le samedi de 9h à 12h.

**Courriel :** [accueil@locoal-mendon.fr](mailto:accueil@locoal-mendon.fr)

**Site :** [www.locoal-mendon.fr](http://www.locoal-mendon.fr)

**P E R M A N E N C E S**

(sur rendez-vous)

**M. MAJOU Jean-Maurice, Maire**

[jean-maurice.majou@locoal-mendon.fr](mailto:jean-maurice.majou@locoal-mendon.fr)

*Lundi : 10H à 12H*

*Samedi : 10H à 12H*

**M. THUNET Gilles, Adjoint Environnement,  
Culture, Associations, Communication, Sport**

[gilles.thunet@locoal-mendon.fr](mailto:gilles.thunet@locoal-mendon.fr)

*Samedi : 10H à 12H*

**Mme BESNARD Catherine, Adjointe  
Jeunesse, Affaires scolaires et social et C.C.A.S**

(Centre Communal d'Action Sociale)

[catherine.besnard@locoal-mendon.fr](mailto:catherine.besnard@locoal-mendon.fr)

*Vendredi : 10H à 12H*

**Mme GOUELLO Elizabeth, Adjointe  
Relations Intercommunales**

[elizabeth.gouello@locoal-mendon.fr](mailto:elizabeth.gouello@locoal-mendon.fr)

*Jeudi 10H à 12H*

**M. DEBETHUNE Nicolas, Adjoint  
Urbanisme, Travaux**

[nicolas.debethune@locoal-mendon.fr](mailto:nicolas.debethune@locoal-mendon.fr)

*Mercredi : 10H à 12H*

**M. LE SENECHAL Ronan, Adjoint  
Suivi des Travaux**

**Mme DEHOVE Murielle, Conseillère déléguée  
à la culture**

**Mme RIEUX Murielle, Conseillère déléguée  
aux écoles**

**Assistante sociale : Mme SIMONOFF**

*Mercredi matin 09H à 12H*

02 97 62 40 01

# L'IMMEDIAT

« Petit Echo » des informations municipales n° 116

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 24 juin 2019**

En liminaire, le Maire a demandé l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour la question de la mise en place du dispositif « Argent de poche » qui existe déjà dans un certain nombre de communes. Le Maire indique également que si un conseiller si oppose, le point ne sera pas rajouté à l'ordre du jour. De même, si le point est ajouté, si un conseiller estime qu'il n'a pas assez d'éléments pour se prononcer, le vote sera repoussé à un conseil municipal qui sera organisé dans la semaine qui suit. Le Conseil accepte que la question soit rajoutée à l'ordre du jour dans les conditions exposées ci-dessus.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2019

2. Tarifs séjour 6-8 ans

Un séjour supplémentaire d'une nuitée à Locoyal est proposé pour les 6-8 ans du 23 au 24 juillet. La commission jeunesse du 6 juin propose les tarifs suivants pour les familles : Commune : 30€ / Extérieurs : 45€

*Vote à l'unanimité*

3. Quotient familial – Mise en place pour le restaurant scolaire et la garderie.

Une tarification basée sur le Quotient Familial existe déjà pour le CLSH. Afin de poursuivre la politique sociale de la commune dans le domaine, la mise en place du quotient familial pour le restaurant scolaire et la garderie a été étudiée. De plus, l'Etat a mis en place, pour les Communes éligibles ce qui est le cas de Locoyal-Mendon puisqu'elle perçoit la fraction cible de

la Dotation de Solidarité Rurale, une aide de 2€ par repas sous les conditions suivantes :

- Mise en place d'une tarification sociale comprenant au moins 3 tranches ;
- Tarif maximal du repas pour la tranche la plus basse : 1€. L'aide de 2€ s'applique à cette tranche.

La tranche la plus élevée conserverait le tarif actuel pour la cantine et la garderie. La moitié des familles concernées paiera moins cher le restaurant scolaire et la garderie.

#### Tarifs restaurant scolaire :

QF	< 500	501-700	701-1000	1001-1200	> 1200 & *
	1€	2.64€	3.10€	3.15€	3.23€

Repas adulte : 4 € / 5.10€ \*

\* : Au-delà de 3 manquements à l'obligation de préinscription pour une période de vacances à vacances scolaires (pas de réservation ou annulation non justifiée)

#### Tarifs garderie :

QF	< 700	701-1000	1001-1200	>1200 & Ext *
Goûter	0.29€	0.3€	0.31€	0.32€
¼ h	0.37€	0.4€	0.42€	0.46€
08h40 / 08h45	0€	0€	0€	0€
¼ h après 19h	5.38€	5.38€	5.38€	5.38€

\* : Extérieur : famille ne résidant pas à Locol-Mendon

*Vote à l'unanimité*

#### 4. ALSH : Modification des tarifs

Les tarifs repas et garderie appliqués dans le cadre de l'ALSH sont différents de ceux appliqués au restaurant scolaire et à la garderie. Il est proposé d'harmoniser ces tarifs avec ceux votés au point précédent.

*Vote à l'unanimité*

#### 5. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux- (SAGE) Golfe du Morbihan et Ria d'Étel

Le projet a été validé par la Commission Locale de l'Eau qui regroupe des représentants des professionnels de l'eau, des collectivités locales ainsi que des usagers (chambre d'agriculture, chambre du

commerce et de l'industrie, chambre régionale conchylicole...).

Le SAGE est un schéma directeur s'imposant au SCOT et au PLU. Ce document englobe le Golfe du Morbihan et la Ria d'Étel et il est composé de deux pièces :

- Un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable contenant 109 dispositions ;
- Un règlement comprenant 4 règles :
  - L'interdiction de carénage des bateaux en dehors des aires équipées ;
  - L'interdiction de l'accès direct des animaux aux cours d'eau ;
  - L'encadrement de la création de plans d'eau ;
  - La protection de l'ensemble des zones humides.

Le Pays d'Auray a donné un avis favorable à ce projet.

*Vote à l'unanimité*

#### 6. Voirie-Demande de subvention

Les travaux de voirie 2019 d'un montant de 300 000€ H.T. peuvent faire l'objet de subvention du Conseil Départemental. Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
Travaux voirie	300 000€	Cons. Dép.	15630€	5%
		Autofinancement	284 370 €	95%
Total Dépenses	300 000€	Total recettes	300 000€	100%

*Vote à l'unanimité*

#### 7. Rue de Pen Poul-Cession

Les acquéreurs de la parcelle ZT 220 souhaitent acheter la partie du chemin communal d'une superficie d'environ 486m<sup>2</sup> situés en zone Aa.

Ce chemin ne dessert que leur propriété. Le service des Domaines n'ayant pas souhaité évaluer ce terrain, la Commission Finances du 17 juin 2019 propose de le vendre à 0,50€/m<sup>2</sup> (denier prix en zone Aa voté par le Conseil Municipal)

*Vote à l'unanimité*

#### 8. Servitude ENEDIS-Rue du Penher

Afin de pouvoir réaliser le branchement de la parcelle ZW 345, ENEDIS demande à ce qu'une servitude soit mise en place sur la parcelle communale ZW 207 qui appartient au domaine privé communal.

*Vote à l'unanimité*

#### 9. Antenne Orange : Convention

Lors de la réunion du 25 mars 2019, un projet d'implantation d'une nouvelle antenne Orange avait été exposé avec des propositions d'installation sur le parking de la Salle Emeraude. Le Conseil avait souhaité que soit étudiée la possibilité d'installer l'antenne dans le clocher de l'Eglise Saint-Pierre de Mendon.

Orange a réalisé cette étude avec l'accord de la paroisse. L'implantation de l'antenne à l'endroit demandé est possible.

Le projet de bail présente les caractéristiques suivantes :

- Durée : 12 ans renouvelable par période de 6 ans ;
- Loyer : 1500€/an pour la Commune, 500€/an pour la paroisse

*Vote à l'unanimité*

#### 10. Avancement de grade : Taux de promotion

Deux agents sont concernés par des avancements de grade :

- Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe : 1 agent concerné ;
- Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe : 1 agent concerné ;

La Commission personnel du 17 juin propose un taux de promotion de 100%.

*Vote à l'unanimité*

#### 11. Créations de poste dans le cadre des avancements de grade

Dans le cadre des avancements de grade indiqués précédemment, il est proposé de créer les emplois suivants :

- Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à 24,59/35<sup>ème</sup> ;
- Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Le surcoût annuel pour la commune est de 446€

*Vote à l'unanimité*

#### 12. Pôle vie culturelle et associative : création d'un poste d'agent de maîtrise

Un agent a été inscrit sur la liste d'aptitude d'agent de maîtrise. La commission personnel du 17 juin 2019 a donné un avis favorable à la création de ce poste.

Le surcoût annuel pour la commune est de 590,26€

*Vote à l'unanimité*

#### 13. Pôle jeunesse : création d'un poste d'animation

Un agent est en contrat depuis 2013 avec pour mission l'espace jeunes, le CME, les animations de la pause méridienne et du CLSH. Règlementairement, il n'est plus possible de reconduire ce contrat.

Le besoin de cet agent étant constaté, les commissions jeunesse du 6 juin 2019 et personnel du 17 juin 2019 proposent la création d'un poste d'adjoint d'animation à 25/35<sup>ème</sup> avec les missions suivantes :

- Impulser et assurer l'animation de l'espace jeunes ;
- Assurer l'animation des activités périscolaires et de l'ALSH ;

*Vote à l'unanimité*

#### 14. Indemnité de gardiennage des églises

Une circulaire du 8 janvier 1987 a précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité. Pour 2019, le plafond indemnitaire appliqué pour le gardiennage des églises est de 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune. La Commune étant propriétaire de 2 églises, la somme maximale pouvant être versée au Recteur est de 241,94€. En 2018, le Recteur bénéficiait du maximum de cette indemnité.

*Vote à l'unanimité*

#### 15. RGPD : Convention et nomination référent

Le Conseil Municipal a prévu au budget l'intervention du Centre de Gestion pour mettre en place le Registre Général de Protection des Données qui est obligatoire dans toutes les entreprises et collectivités qui manipulent des données personnelles. Le montant de l'intervention votée au budget est de 3115€. Il convient maintenant d'autoriser le Maire à signer la convention d'accompagnement à la gestion des données personnelles par le CDG et de désigner le

délégué à la protection des données personnelles (DPD). Ce dernier doit avoir des connaissances spécialisées en droit et pratiques en matière de protection des données et a les missions suivantes :

- informer et conseiller sur les règles à appliquer ;
- sensibiliser aux enjeux ;
- superviser les audits internes ;
- coopérer avec la CNIL ;
- tenir le registre des traitements et dresser le bilan annuel.

La Commission finances-personnel du 17 juin 2109 propose de désigner le CDG comme DPD. Les interventions du CDG peuvent se faire à la demande et seront tarifées en fonction.

*Vote à l'unanimité*

#### 16. Convention renfort de gendarmerie

Les renforts de gendarmerie pour la circonscription de Port-Louis pendant la saison estivale 2019 vont être logés dans des résidences mobiles, comme chaque année, car aucune des 12 communes ne possède de locaux adaptés. Les frais engendrés par ces locations sont mutualisés entre les communes. En 2018, la participation prévue avait augmenté car Ploemel avait décidé de ne plus prendre part à cette convention. Le montant était de 4280,63€.

Pour 2019, la participation de Locoal-Mendon prévue est de 4228,19€.

*Vote à l'unanimité*

#### 17. Subvention CETAVOIR

Dans le cadre du Marathon photo organisé par l'association, cette dernière demande une subvention de 250€. Pour rappel, la subvention versée en 2018 pour cet évènement était de 500€.

Les photos des lauréats vont être exposées dans le centre bourg.

*Vote à l'unanimité*

#### 18. AQTA : Conseil communautaire

La circulaire préfectorale du 12 mars 2019 rappelle les obligations relatives à la composition de l'organe délibérant des EPCI l'année précédant celle du renouvellement des Conseils Municipaux. Suite au renouvellement partiel du conseil municipal d'Hoëdic, le Conseil Municipal s'était déjà prononcé sur la composition du Conseil Communautaire. Ce dernier,

réuni le 7 juin 2019, a voté le maintien de la composition actuelle :

Nombre de sièges par commune :

Auray : 8 / Belz : 2 / Brec'h : 4 / Camors : 2 / Carnac : 3 / Crac'h : 2 / Erdeven : 2 / Etel : 2 / Hoëdic : 1 / Houat : 1 / La Trinité sur Mer : 1 / Landaul : 2 / Landévant : 2 / Locmariaquer : 1 / Locoal-Mendon : 2 / Ploemel : 2 / Plouharnel : 2 / Plumergat : 3 / Pluneret : 3 / Pluvigner : 4 / Quiberon : 3 / Ste Anne d'Auray : 2 / St Philibert : 1 / St Pierre Quiberon : 2

Nombre de sièges total : 57

*Vote à l'unanimité*

#### 19. Questions diverses

Compte-rendu des différentes actions d'AQTA :

- La Mission Locale du Pays d'Auray. Cette structure qui s'occupe des jeunes jusqu'à 25 ans est financée en partie par AQTA. Concernant Locoal-Mendon, 18 nouveaux jeunes ont été accompagnés en 2018.
- Le bus des plages sera en fonctionnement cette année du 29 juin au 1<sup>er</sup> septembre.
- Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale entre la CAF et AQTA, la commune est représentée dans les 3 groupes de travail : l'enfance, les seniors et la santé.

Dispositif argent de poche :

Un premier courrier a été envoyé aux jeunes nés en 2002-2003 afin de connaître leurs attentes et étudier ce qui pourrait être mis en place pour eux.

Une première réunion s'est déroulée début juin avec uniquement 3 participants. Une autre réunion, organisée le 22 juin, a réuni 10 jeunes de 16-17 ans.

Les principaux axes qui se sont dégagés sont :

- La mobilité : la question du bus des plages et du point stop a été abordée ;
- Des actions argent de poche sur le principe suivant :
  - ½ journées de 3h ;
  - 4 ½ journées par jeunes ;
  - 3 thèmes : aide à la personne, entretien des bâtiments et espaces publics, culture

Ce dispositif existe déjà dans d'autres collectivités. Le jeune serait rémunéré à hauteur de 15€ maximum par ½ journée. Dans un premier temps, ce dispositif serait

ouvert aux 10 jeunes ayant participé à la réunion du 22 juin.

La Commune va devoir souscrire une assurance spécifique afin d'assurer la protection des jeunes.

Concernant le mode de rémunération. Il s'agirait d'une indemnisation qui pourrait être versée en liquide ou par virement bancaire. La question de la mise en place de chèques type « Cadhoc » est posée. Plusieurs membres du Conseil Municipal estiment que ces chèques ne répondent pas à l'esprit du dispositif.

Un conseiller municipal souhaite le report du vote afin d'avoir des renseignements complémentaires sur le mode de rémunération.

Le Conseil Municipal reporte le vote lors de la réunion qui se tiendra le 6 juillet à 12h.

***Le compte rendu intégral du conseil municipal et l'ensemble des tableaux et présentations sont consultables en mairie et sur le site internet de la commune***

## INFORMATIONS DIVERSES

### Aide aux devoirs

La Commune recherche des bénévoles afin d'accompagner les élèves des deux écoles pour leurs devoirs du soir sur le temps de la garderie périscolaire de 17h à 18h.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter le centre de loisirs au 02 97 24 51 04

### Cabarets de l'Eté

Une première soirée s'est déjà déroulée lundi 6 juillet. Le prochain cabaret aura lieu à la ferme de Calavret le vendredi 23 août à 20h30. Vous pourrez découvrir le groupe :

#### **Doctor Robert – 100% Beatles**

Comme le veut la coutume il est de bon ton de venir avec un plat et /ou une boisson à partager.

Participation au chapeau

### Cabarets du Mardi

Vous aimez les soirées cabaret et l'envie de partager votre toit le temps d'une soirée vous tente ?

Alors n'hésitez pas à contacter la mairie au 02 97 24 60 87

### Forum des associations

Samedi 07 septembre

09h30 / 12h00

#### **Pot d'accueil des nouveaux arrivants**

A partir de 12h00

Espace Emeraude

### Arrêté portant réglementation sur la divagation des chiens et chats errants et dangereux

*Extrait de l'arrêté*

Sur toute l'étendue du territoire communal, il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques :

L'action de divaguer sera constituée lorsque tout chien :

- N'est plus sous la surveillance effective de son maître ;
- Ou lorsqu'il se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ;
- Ou lorsqu'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100m.

Un chat est, quant à lui, considéré en état de divagation :

- Lorsqu'il est non identifié et qu'il se trouve à plus de 200m des habitations ;
- Ou lorsqu'il est trouvé à plus de 1000m du domicile de son maître et qu'il n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci ;
- Ou lorsque son propriétaire n'est pas connu et qu'il est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui

### S P E C T A C L E

#### **TEX Résiste**

Vendredi 18 Octobre 20H30

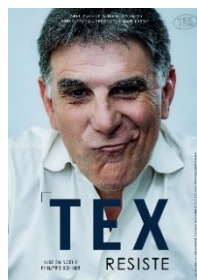
Placement libre

Tarif : 25€

Renseignements : 07 69 80 06 85

Réservations : [www.ticketnet.fr](http://www.ticketnet.fr)

Organisation : MAKEMO



## Kerzhed

«Eh an da gerzhed !»... Setu ur gaoz distaget pe klevet geneomp oc'hpenn lies hiniv an deiz. Ha gwir a-walc'h eo eh eus bremañ ur yoc'h tud hag a vourr bale à o zreid. Netra drol pa eh eus kement a hentoù brav ha disafar da vonet gete, kement a lec'hioù kaer na dizher ket o gwelet rac'h, kement a draoù bamus ganet ag an natur hec'h-unan pe savet da vabden. Seul gwezh ma tremener diraze, seul gwezh ma chomer d'o c'hompren e kaver enne un dra bennak nevez da vagiñ e soñjoù... En ur gerzhed dre ar vro e taer d'hec'h anavout biskoazh gwell.

A-viskoazh eh eus bet kerzhed,eme-c'hwi. A-dra-sur, met... Ma tistroahe ar re gozh à hon tamm douar, gwall souezhet e vehent doc'h hor c'hlevet é lâret eh aomp da... gerzhed. «Penaos, da gerzhed? Da vonet d'emen? Abalamour da betra? Pet lev ac'halemañ ?» N'eus ket pellzo c'hoazh, ma veze kerzhed e veze aveit monet d'ul lec'h bennak resis, abalamour d'ur rezon vat, dre ma oad rediet en ur mod bennak : monet d'ar vourc'h, d'an iliz, d'ar marc'had, d'ar foar, d'un asamblez, d'un interramant, d'ur fest, da welet kerentaj... Aveit gober à-dro e aferioù, aveit hentiñ re arall eo e veze kerzhed; ha rekis mat e oa peogwir ne oa ket forzh a voaian nag a aezamant arall d'en em ziblas dre ar vro. Met, gober kilometradoù get ken pal nemet lakaat un troad dirak an all, fichal e zivhar ha skuizhiñ e gorf, biskoazh kement-all !...

E-korf nebeutoc'h e'it kant vlez - amzer tri rummad tud - emañ bet eilpennet an doare d'en em ziblas : kaset ha degaset e vezomp kazi hep fichal troad ebet. Pa soñjer er pemdez, el labour eo ar mem tra : pet ac'hanomp a dremen o devezh azezet doc'h un daol pe kabestret etre peder magoar ur burev pe en ur c'harr ?... A-gent, pa oa dober a chom pozet da ziskuizh e dreid hag e zivesker goude bout kerzhed, e rankomp ni bremañ monet da gerzhed a-ratozh-kaer aveit o skuizhiñ. Lies-mat, aveit sachiñ à ur c'horf na vez ket mui goulennet trawalc'h getañ aveit ma chomahe yac'h. Hag aveit ar blijadur ivez, netra suroc'h! ... Kerzhed a zo moarvat, en desped d'ar pezh a soñj ar re na vourront ket a gement-se, ar gwellañ feson da zizoloiñ ar maezioù, da dañvaat gwirionez ar vro. Lakaat e dreid e pasoù ar rummadoù kent, ha gouiet e tay re-all diwezhatoc'h da lakaat o re en e re a zo talvoudus da vabden d'en santiñ lodek ag ar bed é treiñ..

## Marcher

« Je vais marcher »... Une chose qui s'entend ou se déclare fort communément aujourd'hui. Nombreux sont, en effet, celles et ceux qui s'adonnent à la marche, prennent du plaisir à mettre un pied devant l'autre. Quoi de plus normal quand notre territoire offre tant de beaux chemins à emprunter, tant de superbes endroits qu'on ne finit jamais de découvrir, tant de beautés naturelles comme d'œuvres humaines qu'on ne se lasse pas d'admirer. A chaque passage, à chaque halte faite pour mieux les observer, elles proposent quelque chose de nouveau à notre réflexion... C'est en parcourant un pays à pied qu'on le découvre vraiment.

On a toujours marché, me direz-vous. Finalement, il n'y a là rien de bien nouveau sous le soleil. Et pourtant... Si nos ancêtres revenaient sur notre terre, ils seraient bien étonnés de nous l'entendre dire ainsi. « Comment cela, aller marcher? Et où donc allez-vous? A quelle distance? Qu'avez-vous à y faire? » Récemment encore, si on marchait pour aller, on n'allait pas marcher! ... Il fallait un but, un besoin à satisfaire : aller au bourg, à l'église, au marché, à la foire, au pardon, à un enterrement, à un mariage, rendre visite à la famille... On ne se mettait en route que poussé par la nécessité, pour ses affaires, pour rencontrer les autres. Ces déplacements se faisaient évidemment à pied, du moins dans le cadre local. Parcourir des kilomètres sans autre but que de mettre un pied devant l'autre, que de se donner de l'exercice, de se fatiguer physiquement était proprement impensable! ... Il a fallu moins d'un siècle — à peine trois générations — pour que les conditions changent complètement. Nous allons et venons aujourd'hui, dans le même cadre géographique et pour les mêmes besoins qu'autrefois ou à peu près, sans quasiment devoir faire appel à la marche. Et cela vaut aussi pour notre quotidien à la maison comme au travail : nous sommes nombreux à passer nos journées assis derrière une table, cloîtrés entre quatre murs ou dans un véhicule de transport. S'il fallait autrefois se poser pour se reposer d'avoir marché, nous, nous marchons pour faire prendre de l'exercice à nos jambes et à nos pieds trop longtemps posés. Il arrive que nous nous trouvions devant la nécessité de le faire, de nous fatiguer physiquement.

Cependant, n'en déplaise à celles et ceux qui n'aiment pas cela, marcher est devenu un plaisir ; une nécessité, diront les adeptes les plus fervents. C'est une agréable manière de découvrir un territoire, de se rapprocher de la nature. C'est encore prendre peu à peu conscience qu'on s'inscrit ainsi, jour après jour, en mettant ses pas dans ceux des générations précédentes, dans la grande chaîne de l'humanité au cœur du monde.

Cette page vous est présentée par **Ti Douar Alre**.

La maison de la langue et de la culture bretonne en pays d'Auray.

**Ti Douar Alre**, 11 rue du tanin, 56330

PLEUWIGNER/PLUVIGNER

Tél. : 02.97 78 41 40 E-mail : degemer@tidouaralre.com

[www.tidouaralre.com](http://www.tidouaralre.com)